

INGLÉS  
ENGLISH

PORTUGUÉS  
PORTUGUÊS

RUMANO  
ROMÂNĂ

WOLOF  
WOLOF

RUSO  
РУССКИЙ

CASTELLANO  
ESPAÑOL

FRANÇAIS



ÉDITION 2025



# InfoVIHtal

INFORMACIÓN BÁSICA SOBRE EL VIH

## Résidence pour raisons d'enracinement en Espagne

**git** grupo de  
trabajo sobre  
tratamientos del VIH  
**ENTIDAD DECLARADA DE  
UTILIDAD PÚBLICA  
ONG DE DESARROLLO**



# Résidence pour raisons d'enracinement en Espagne

- 01 Qu'est-ce que l'enracinement ?**
- 02 Quels sont les différents types d'enracinement ?**
- 03 Quelles sont les conditions générales ?**
- 04 Quelles sont les conditions spécifiques à chaque type ?**
- 05 Que se passe-t-il si ma demande d'asile a été rejetée ?**
- 06 Important**

01

## Qu'est-ce que l'enracinement ?

Il s'agit d'un permis de séjour accordé dans des circonstances exceptionnelles, qui peut être demandé par les étrangers qui se trouvent déjà en Espagne et qui ont des liens avec le pays.

Ces liens peuvent être familiaux, sociaux, professionnels, éducatifs ou économiques.



02

## Quels sont les différents types d'enracinement ?

Il existe **cinq types** d'enracinement :

1. Enracinement de **deuxième chance**
2. Enracinement **socio-professionnel**
3. Enracinement **social**
4. Enracinement **socio-éducatif**
5. Enracinement **familial**

Dans la plupart des cas, le permis de séjour accordé sera d'une durée d'un an, avec possibilité de prolongation.

**Dans le cas de l'enracinement familial, le permis de séjour accordé sera valable jusqu'à 5 ans.**

# Quelles sont les conditions générales ?

Pour tout type d'enracinement, vous devez :

- **Être en Espagne au moment de la demande.**
- **Ne pas avoir demandé l'asile ni le faire pendant le traitement de la demande de résidence.**
- **Avoir vécu au moins deux ans en Espagne (sauf dans le cas de l'enracinement familial).**
- **Ne pas avoir de casier judiciaire au cours des 5 dernières années.**
- **Ne pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion ou d'une interdiction d'entrée sur le territoire.**
- **Ne pas représenter une menace pour la sécurité publique.**
- **Payer les frais administratifs correspondants.**

Il est important de savoir que si vous avez demandé l'asile, la durée de votre séjour dans cette situation ne compte pas pour demander l'enracinement.



# Quelles sont les conditions spécifiques à chaque type ?

## Enracinement de deuxième chance

**Vous aviez un permis de séjour antérieur** qui n'a pas été renouvelé (pour des raisons autres que la sécurité, la santé ou l'ordre public).

## Enracinement socio-professionnel

Vous devez **présenter un ou plusieurs contrats de travail d'au moins 20 heures par semaine**, avec un salaire égal ou supérieur au salaire minimum interprofessionnel.

## Enracinement social

**Avoir des membres de votre famille résidant légalement en Espagne ou prouver votre intégration sociale** via :

- Un rapport favorable des services sociaux
- Des moyens financiers suffisants

## Enracinement socio-éducatif

**Être inscrit à une formation officielle ou à un cours** proposé par le Service public de l'emploi.

## Enracinement familial

S'applique si vous êtes :

- **Père, mère ou tuteur/tutrice d'un mineur citoyen** de l'Union européenne.
- **Un membre de la famille qui vit avec et soutient une personne handicapée et citoyenne de l'Union européenne.**

05

## Que se passe-t-il si ma demande d'asile a été rejetée ?

À partir du 20 mai 2025, les personnes qui ont reçu un refus définitif d'asile pourront demander l'enracinement **sans avoir passé deux ans en Espagne, si :**

- La décision de refus était définitive avant le 20 mai 2025.
- Elles se trouvent en situation irrégulière depuis au moins 6 mois avant de demander le permis de séjour.
- Elles remplissent les conditions générales et spécifiques du type de résidence correspondant.

06

## Important

Demander le permis de séjour peut être un moyen essentiel pour régulariser votre situation en Espagne et accéder aux soins de santé.

Consultez un avocat ou un service d'aide aux migrants afin d'obtenir des conseils sur votre cas.





grupo de  
trabajo sobre  
tratamientos del VIH

ENTIDAD DECLARADA DE  
UTILIDAD PÚBLICA  
ONG DE DESARROLLO



¿TIENES DUDAS  
SOBRE EL TEMA?  
PREGÚNTANOS

Tel. 93 458 26 41

#### Descargo de responsabilidad

La información contenida en esta ficha no pretende sustituir la recibida por el médico. Las decisiones referentes a la salud siempre deberían tomarse tras consultar con los profesionales sanitarios.

La información médica puede quedar desactualizada con rapidez.

Si te surge alguna pregunta tras leer esta ficha, te aconsejamos hablar con tu médico o enfermera o llamar a gTt-VIH, al 93 458 26 41, para comprobar si existe alguna novedad relevante al respecto.

#### SUBVENCIONA



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE DERECHOS SOCIALES, CONSUMO  
Y AGENDA 2030



POR SOLIDARIDAD

OTROS FINES DE INTERÉS SOCIAL



MINISTERIO  
DE SANIDAD

SECRETARÍA DE ESTADO  
DE SANIDAD  
DIRECCIÓN GENERAL  
DE SALUD PÚBLICA  
Y EQUIDAD EN SALUD  
DIVISIÓN DE CONTROL  
DEVIH,ITS,HEPATITIS VIRALES  
Y TUBERCULOSIS



Generalitat  
de Catalunya

Salut/ Agència de Salut  
Pública de Catalunya



Diputació  
Barcelona

Àrea d'Igualtat  
i Sostenibilitat Social



Ajuntament de Barcelona

#### COLABORA



ETIS  
EQUIP DE TREBALL SOBRE  
INMIGRACIÓ I SALUT

Vall  
d'Hebron  
Barcelona Campus Hospitalari

eSPiC  
Equip de salut  
pública i comunitària

